

**INFORMATION ET MISE AU POINT SUITE A L'ALERTE RECUE LE VENDREDI 14/08 A 17 H 50  
CONCERNANT L'EAU DISTRIBUEE PAR L'USINE DE PERRIN**

Eau d'Excellence, à la réception de l'alerte reçue concernant le dépassement d'un paramètre de qualité mercure, a mis en œuvre le principe de précaution en procédant aux communications relatives aux restrictions d'usage de l'eau distribuée par l'usine de Perrin demandée par l'ARS.

Eau d'Excellence continue à s'interroger sur un dépassement d'un paramètre qui ne s'explique pas dans le cadre du process mis en place et des éléments recueillis.

Le protocole ci-après a donc été mis en œuvre, tel que présenté à l'occasion d'une réunion tenue avec des représentants des usagers :

- Diffusion d'un communiqué de presse à l'attention des usagers – avec transmission directe aux établissements de santé (vendredi 14/08 au soir)
- Interview radio à des heures de grandes écoutes (samedi 15/08 matin)
- Contact d'une société fournisseur d'eau en bouteille dès le vendredi soir afin d'envisager les conditions de livraison de bouteille d'eau aux clients ; les locaux étant fermés le week-end, le gérant informe que des livraisons de bouteilles d'eau ne pouvaient être envisagées que le lundi 17/08.
- Organisation des contre-analyses avec l'institut pasteur : des prélèvements ont été réalisés le samedi 15/08 matin : En entrée d'usine (eau brute), en sortie d'usine (eau traitée), et sur le réseau de distribution au niveau des robinets d'abonnés disposant de bâches.
- Contrôle des fiches techniques des produits de traitement utilisés dans le process
- Contact pris avec OTV constructeur de l'usine de Perrin qui a écarté toutes possibilités de dépassement de ce paramètre à partir des équipements en place
- Contact pris avec la société Karukéo qui nous fournit l'eau brute : pas d'activité inhabituelle sur l'eau brute – pas d'anomalie relevée

Il est précisé que les tests de chlore et de turbidité effectués le samedi matin in situ étaient aussi conformes.

Les résultats des contre analyses ont été transmis par l'Institut Pasteur le samedi 15/08 à 17 h 07 à Eau d'Excellence et à l'ARS : **aucun dépassement concernant le paramètre en cause n'a été relevé, les limites de qualité étaient donc bien respectées.**

La levée des restrictions d'usage par l'ARS est intervenue le lundi 17 août à 10 h 39.

Les communiqués de presse ont été diffusés le lundi 17/08 aux usagers par Eau d'Excellence pour informer de la levée des restrictions d'usage.

Eau d'Excellence tient à rassurer les usagers sur l'intérêt accordé au suivi de la qualité de l'eau ; des moyens techniques et en personnel ont été mis en place dès 2018 pour renforcer l'auto contrôle de la qualité de l'eau sur le territoire d'intervention de Eau d'Excellence.

Pour rappel en 2019, Eau d'Excellence a réalisé 805 prélèvements d'auto contrôle : des paramètres tels que le chlore, la turbidité, le PH, l'aluminium etc... font l'objet d'un suivi régulier.

Compte tenu de la sensibilité de cette affaire et du préjudice d'image subi par notre Régie, Eau d'Excellence soumettra cette affaire à la prochaine réunion de son conseil d'administration et se réserve le droit de porter plainte contre X.

Baie-Mahault, le 22 août 2020

La Directrice  
Ch. COLARD